

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 437

Artikel: L'éducation familiale en Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261680>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

seignements n'étaient encore ni assez nombreux ni assez marquants pour qu'il valut la peine d'ouvrir une discussion vraiment féconde.

Certains groupements féminins cependant en s'appuyant sur la Convention signée à Montevideo par plusieurs Etats américains — Convention dont les signataires s'engagent, rappelons-le, à supprimer dans leur législation dès son entrée en vigueur toute inégalité entre les sexes en matière de nationalité — certains groupements féminins donc auraient voulu porter devant la S. d. N. les dispositions de cette Convention. Mais leurs démarches n'aboutirent pas à temps, et ce sens que la demande signée par 15 délégués d'Amérique du Sud, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale, fut présentée la veille de la clôture de l'Assemblée, et que, dans ces conditions, le Président l'interprète comme une demande d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de 1935. La situation n'a donc pas été beaucoup changée de ce fait, mais ce seront évidemment des débats intéressants que nous avons en perspective, vu les problèmes d'ordre juridique que soulèvera la rencontre de cette Convention panaméricaine avec l'universalité de la S. d. N.

Esclavage. — Mandats

Nos organisations féminines internationales, représentées en ce domaine par l'infatigable secrétaire de l'Alliance St-Jeanne, Miss Barry, ont beaucoup travaillé lorsque ces questions furent débattues à la VI^e Commission. Les quatre points minima mis en avant par elles relativement à la situation des femmes en Afrique équatoriale étaient les suivants: interdiction de mariage aux jeunes filles de moins de 14 ans; relèvement de l'âge de consentement au-dessus de 14 ans; reconnaissance des mariages chrétiens comme obligatoirement monogames; liberté pour les veuves de disposer d'elles-mêmes. Malheureusement, il n'est guère possible de dire que nous ayons été bien satisfaites du résultat obtenu: quelques mots furent, il est vrai, glissés à ce sujet par le délégué irlandais, mais le rapport final se borna à constater que la Commission permanente des Mandats se préoccupait de la situation des femmes, ce qui fournit une excellente excuse aux délégués des gouvernements pour ne rien faire! De fait, c'est surtout en Mme Dannewig, le seul membre féminin de la Commission des Mandats, que nous avons espéré pour faire aboutir des réformes dans la situ-

tion souvent lamentable des femmes dans le Cameroun sous mandat français.

Réforme pénale. — Assistance aux étrangers indigents. — Opium. — Minorités.

La place nous manque malheureusement pour entrer dans le détail des débats des Commissions et de l'Assemblée sur ces différentes questions, qui ont toutes retenu l'attention des organisations féminines internationales. Nous aurons certainement à y revenir, dans le courant de cette année, quand les uns ou les autres de ces problèmes seront traités par les Comités spéciaux de la S. d. N., des travaux desquels l'Assemblée ne fait somme toute que prendre acte, en donnant ainsi aux différents pays l'occasion d'exprimer leur point de vue. Relevons que le rapporteur sur la question de l'assistance aux étrangers indigents fut aussi une femme, Mme Hubicka, sénatrice de Pologne, qui présenta le très remarquable avant-projet de Convention élaboré par un Comité d'experts. Malheureusement, des 70 Etats auxquels cet avant-projet a été soumis pour observations, 19 seulement avaient répondu, à ce jour, si bien que tout travail est momentanément arrêté. Nos organisations féminines internationales avaient tenu à exprimer à Mme Hubicka leur appréciation de la valeur de cet avant-projet; la question est en effet toujours actuelle pour elles, car elle est en étroites relations avec la situation, traitée par bien des Congrès, de femmes abandonnées par un mari condamné à leur payer, à elles et à leurs enfants, une pension alimentaire, et qui élude facilement cette obligation en passant une frontière, et en allant résider, sous prétexte de chercher du travail, dans un autre pays! C'est dire l'intérêt avec lequel les travaux de la S. d. N. dans ce domaine sont suivis par nombre d'entre nous.

E. Gp.

L'éducation familiale en Suisse

N. D. L. R. — La Commission internationale pour l'éducation familiale (qui, par parenthèse, organise pour l'été 1935, à Bruxelles, un Congrès dont nous aurons l'occasion de parler à nouveau), nous envoie un très intéressant rapport sur l'activité des œuvres de divers pays en faveur de l'éducation familiale pendant l'année dernière. Les renseignements concernant la Suisse lui ayant été fournis par la Commission nationale de

moment de l'Assemblée de l'Alliance à Genève, ce qui a permis aux membres du Comité de rencontrer ceux du Secrétariat romand pour la démocratie; puis dès le 12 octobre, par une soirée toute familiale de discussion. Le sujet introduit par Mme Kammacher, avocate: Des critiques faites à la démocratie, a suscité un échange de vive très animé, qui a permis à des convictions profondes en faveur de la démocratie de s'exprimer, plus d'un auditeur trouvant la matière à s'instruire pour pouvoir répondre à son tour aux arguments adverses. Vu l'entrain apporté à cette première séance, il en a été prévu une autre pour le 23 novembre, également à la Taverne antialcoolique de Plainpalais, où seront examinées d'autres critiques encore, et les moyens de les réfuter.

Section de Genève des Amies de la Jeune Fille.

L'Association a pu, grâce à ses amis et aux bons regards, poursuivre son activité, malgré les difficultés de l'heure. Son budget est cependant en déficit comme celui de tant d'organisations analogues.

Le Comité a fait distribuer aux catéchumènes des cartes leur indiquant les œuvres créées par lui dans le but de leur venir en aide. Les agents desservant 104 trains par jour et sont leur poste pendant 18 à 20 heures. Il y a eu, en 1933, 10,721 services rendus. Le Home de la Gare a hébergé 1036 passantes et 23 pensionnaires; le bureau de placement a reçu 510 offres et 610 demandes, et a effectué 318 placements. La commission des visites s'est occupée de 15 jeunes filles contre 29 en 1932.

L. H. P.

Une conférence sur les œuvres sociales en Italie.

La conférence avec projections, que Mme Dogliotti-Strati, professeur, écrivain, a faite le 9 octobre à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève, sous les auspices de plusieurs Sociétés féminines, a vivement intéressé son auditoire.

Mme Dogliotti est venue pour une tournée en Suisse, comme elle en avait fait une déjà en Angleterre; son thème étant: les œuvres sociales dans son pays, dont la plupart de création récente, et qui forment un réseau serré, depuis les grandes villes jusqu'aux petits villages.

La protection de la maternité et de l'enfance a fait tomber la mortalité infantile dans des proportions importantes; dans ce domaine, les résultats sont donc des plus heureux.

Protection de l'ouvrière, établissement de salaires minima pour les deux sexes, éducation de l'individu pour la collectivité, œuvres scolaires, œuvres pour les aveugles, pour la vieillesse, et ce Dopolavoro pour l'ouvrier, qui fait l'orgueil des Italiens... ces institutions modernes défilent sous nos yeux, tandis que l'interprète des Italiens, et qui évoquent un diplôme de gouvernement de maison.

Le prochain cours pour infirmières-visiteuses, organisé tous les deux ans en collaboration avec la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse, commencera le 25 octobre.

S'adresser pour tout renseignement au Secrétariat, 6, rue Charles-Bonnet, Genève.

A travers les Sociétés

Ecole d'études sociales pour femmes (Genève)

L'Ecole d'Etudes Sociales de Genève, fondée en 1918, a fixé le début du semestre d'hiver au 24 octobre prochain. Elle donne aux jeunes filles une culture féminine générale et les prépare ainsi mieux à tenir leur rôle de femme et de mère; elle est en même temps une école professionnelle pour celles qui se destinent à une carrière d'activité sociale.

Les élèves professionnelles suivent d'après leurs goûts et leurs aptitudes une des sections suivantes:

1. Direction et administration des établissements hospitaliers: hôpitaux d'enfants, orphelinats, cliniques, préventoria, colonies de vacances, hôpitaux pour jeunes filles et foyers d'étudiantes.

2. Activités sociales. Cette section prépare aux carrières d'assistantes sociales dans des institutions de la protection de l'enfance, (office de la jeunesse, tribunaux d'enfants), aides du tuteur général, assistantes de police, enquêteuses et fonctionnaires de l'assistance publique et privée surintendantes d'usines.

3. Secrétaire. Secrétaire d'institutions sociales, d'organisations internationales; secrétaires privées.

4. Bibliothécaires-secrétaires. Aides-bibliothécaires des bibliothèques scientifiques; bibliothécaires-chefs dans des bibliothèques populaires.

5. L'Ecole a fondé en 1927 une nouvelle section dite de Laborantines, c'est-à-dire de techniques de laboratoires.

Le Foyer de l'Ecole accueille quelques élèves et étudiantes comme pensionnaires; d'autres y prennent leurs repas. Des cours ménagers pour externes et internes y sont organisés. Les jeunes filles peuvent y recevoir une instruction ménagère complète et obtenir un diplôme de gouvernante de maison.

Le prochain cours pour infirmières-visiteuses, organisé tous les deux ans en collaboration avec la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse, commencera le 25 octobre.

S'adresser pour tout renseignement au Secrétariat, 6, rue Charles-Bonnet, Genève.

Groupement genevois « La Femme et la Démocratie ».

L'activité forcément ralentie pendant l'été de ce groupement vient de reprendre, d'abord au

l'Alliance de Sociétés féminines suisses, nous pensons que nos lectures seront heureuses de pouvoir les lire ici, les vues d'ensemble sur ce qui se fait dans notre pays étant souvent bien nécessaires, parce que, absorbées que nous sommes dans notre tache précise et localisée, nous risquons souvent que les arbres nous empêchent de voir la forêt!

Les groupements Ecole et Famille, l'œuvre Pro Juventute, les groupements de mères, les sections multiples de Pro Familia, les Associations féminines de toute opinion s'occupent en général de l'action en faveur de l'éducation familiale. Tous les meilleurs sont atteints par cette propagande, d'autant plus que de nombreux journaux quotidiens et hebdomadaires consacrent environ une fois par semaine un article à l'éducation, et fréquemment à l'éducation dans la famille; que les Associations déjà nommées et les pouvoirs répandent des tracts de vulgarisation, par exemple la brochure *Comment l'enfant prend ses habitudes*, recommandée par Pro Familia.

Depuis plusieurs années, les revues d'éducation familiale rencontrent un vrai succès. A la fin de 1933, une nouvelle publication, *Die Katholische Familie*, s'est ajoutée à la série.

Au moins une fois par semaine, la radiodiffusion et la télédiffusion assurent un entraînement de pédagogie familiale à l'usage des familles.

L'orientation de l'école primaire vers l'éducation familiale dépend de la tourmente d'esprit des maîtres. A l'école secondaire, beaucoup de femmes-professeurs ont vu l'importance des devoirs maternels en matière d'éducation familiale.

Il se donne aux jeunes filles des cours de psychologie et d'éducation infantiles, de pédagogie familiale; aux jeunes gens, quelques leçons relatives à l'éducation dans la famille; à tous, des avis sur le devoir des éducateurs professionnels de conseiller les éducateurs de la famille, et d'amener une coopération de tous pour le bien de l'enfant; tel est le programme des écoles normales et de certaines écoles normales ménagères.

La collaboration des parents avec l'école semble un problème à l'ordre du jour. Dans le canton de Genève, le Département de l'Instruction publique insiste toujours sur ce point par des circulaires, par son bulletin, par les services qu'il organise pour aider les familles, tel le « service d'observation » pour la consultation au sujet des cas difficiles et des troubles de caractère. Ces consultations médico-pédagogiques se développent dans les grandes villes.

Le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale dirige une action très heureuse pour intensifier l'éducation familiale et améliorer les conditions morales et sociales de la famille.

Les journées d'éducation et de propagande pour la famille se répètent chaque année à Lausanne, à Neuchâtel. Diverses Associations s'y intéressent.

De nombreuses conférences et causeries sont données dans les groupements de parents, de mères, de futurs parents.

La Commission d'Education de l'Alliance Nationale des Sociétés Féminines Suisses a fait une enquête sur l'éducation familiale dont les résultats ont été publiés dans le *Mouvement Féminin*; ils montrent surtout l'intérêt qui existe pour cette question.



Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Avec l'automne reprend l'activité de l'Association pour le Suffrage, que la situation politique générale ne peut manquer de rendre plus intense; aussi le Comité suit-il avec attention la marche des événements, prêt à intervenir dès que le moment sera venu. En attendant, et estimant que dans ces conditions il est indispensable qu'une propagande en faveur du suffrage s'exerce et gagne une opinion publique toujours plus étendue, il a créé sous la direction de deux de ses membres, Mme Prince et Mme Kammacher, une Commission de recrutement, qui s'est mise à l'œuvre pour gagner de nouvelles adhésions, et qui étudie l'organisation d'un certain nombre de représentations populaires du film *Le Banc des Mineurs*, dans différents quartiers de la ville.

D'autre part, et pour continuer l'œuvre de la préparation de la femme à ses responsabilités de citoyenne poursuivie dès la fondation de l'Association, le Comité organise pour novembre un cours en 3 leçons donné par Mme Anna Martin (Berne) Secrétaire générale du Fonds de l'Union des Sociétés féminines lausannoises.

Mardi 30 novembre:

GENÈVE: Salle de l'Ecole des Paroisses, Carrage, 20 h. 30; Association féminine d'éducation nationale, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville. (Département de l'Instruction publique), 17 h. 30: Cours d'instruction civique. *Notre Constitution fédérale*, par Mme A. Borel, avocat.

Mercredi 2 novembre:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont. *Ce que doit savoir une femme en matière d'argent*. Cours par Mme Anna Martin, secrétaire générale du Fonds de la Saffa. Première leçon: *Qu'est-ce que l'argent?* (Cartes à l'entrée.)

Id. LAUSANNE: Lycéum-Club, 1, rue des Chaudronniers, 20 h. 30: *Le rôle de la liberté dans la civilisation*, conférence par M. Albert Picot, conseiller d'Etat, organisé par la Section sociale du Lycéum, l'Union des Femmes, et l'Association féminine d'éducation nationale. Séance réservée aux membres des Sociétés féminines.

Mercredi 31 octobre:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont. *La question des appren- tissages*, par M. A. Pugin, chef du service des apprentissages.

Mercredi 31 octobre:

GENÈVE: Association féminine d'éducation nationale, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville, 17 h. 30: Cours d'instruction civique. *Notre Constitution fédérale*, par Mme A. Borel, avocat.

Vendredi 2 novembre:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont. *Ce que doit savoir une femme en matière d'argent*. Cours par Mme Anna Martin, secrétaire générale du Fonds de la Saffa. Première leçon: *Qu'est-ce que l'argent?* (Cartes à l'entrée.)

Id. LAUSANNE: Lycéum-Club, 2 bis, rue d'Or, 20 h. 30: *T. Combe, sa vie et son œuvre*, conférence par Mme J. Vuillomenet Challandes, organisée par l'Association pour le Suffrage féminin, sous les auspices de l'Union des Sociétés féminines lausannoises.

Mardi 5 novembre:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle (Thé suffragiste): *L'activité des femmes à la dernière Assemblée de la Société des Nations*, par Mme Marie Ginsberg. Projections lumineuses.

Dessin - Peinture - Portraits

MLLE CH. RITTER
4, Ch. de Contamines. Tél. 44.516
Leçons pour débutants et élèves avancés. Copies et restauration de tableaux anciens. 945 X



Un bon argument auquel l'homme ne résiste pas :

Une excellente longeole

(cuire 3 heures)

des Laiteries Réunies

8172 X

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE